

La Vie à Bry

le magazine de votre ville

N° 4 7 1
Mars 2021

brysurmarne.fr -  -  - 

Préserver le cadre de vie à Bry, un enjeu majeur

Page 14

Bry s'engage contre
les incivilités
Page 11

Ça tourne dans les rues
de Bry
Page 12



VILLE DE BRY-SUR-MARNE
Moult viel que Paris

PROPRETÉ



« Pour lutter contre les dépôts sauvages et les déjections canines, j'ai signé un arrêté qui renforce le principe du « pollueur-payeur ». Cet arrêté donne plus de moyens à la police municipale pour verbaliser les contrevenants. Nous augmenterons aussi les montants dus à la Ville. La propreté est l'affaire de tous, prenons soin de notre belle ville ! »

Charles ASLANGUL
Maire de Bry-sur-Marne

Édito du Maire

« Vers un urbanisme maîtrisé »

Chères Bryardes, Chers Bryards,

La maîtrise de l'urbanisme est, à mes yeux, la clef de voûte de la gestion municipale. Hélas, les Maires de la petite couronne parisienne affrontent un contexte qui pousse vers une forte et rapide densification : la pression foncière, la spéculation immobilière, le transfert de la compétence urbanisme aux intercommunalités, la loi SRU et la pression de l'État, le schéma de cohérence territoriale (Scot), etc.

Une politique volontariste

De fait, nous ne pourrions jamais tout maîtriser, puisque la compétence échappe de plus en plus aux Maires. Mais enfin, j'entends rompre avec une forme de fatalisme qui prévalait jusqu'alors pour préserver le Bry que nous aimons. Ce volontarisme nous a déjà permis d'annuler la construction de plus de 250 logements depuis mon investiture ! 250, dont les 60 logements (4 000 m²) qui étaient prévus en lieu et place du gymnase Clemenceau.

Au-delà de la quantité, il faut aussi maîtriser la qualité. Trop de collectifs similaires, et peu qualitatifs, se sont multipliés un peu partout depuis 10 ans. C'est pourquoi, j'ai fait adopter par le Conseil municipal un partenariat avec le CAUE pour la rédaction de chartes qui nous aideront à maîtriser l'urbanisme sur un plan architectural et environnemental (voir dossier urbanisme page 14).

Pour totalement reprendre la main sur l'urbanisme à Bry, nous devrions réviser l'actuel plan local d'urbanisme (PLU) trop permissif à mes yeux. Hélas, ce n'est plus le Maire mais le Territoire Paris Est Marne & Bois (13 villes) qui a la compétence pour édicter les règles qui régiront l'urbanisme dans Bry avec le PLU intercommunal. Je suis farouchement opposé à cette dépossession des Maires et serai de ceux qui se mobili-

seront pour, à terme, rendre aux Maires les moyens de maîtriser l'urbanisme.

L'obstacle de la loi

Enfin, un dernier obstacle majeur se dresse face à nous. La loi SRU qui impose 25 % de logements sociaux. Je suis favorable à la mixité sociale, donc à la production de logements sociaux, et ne suis donc pas opposé par nature à cette loi.

Seulement voilà, son application se fait de façon aveugle. L'État impose à la Ville de Bry-sur-Marne de construire plus de 540 logements sociaux d'ici 2025 ! Sauf à créer du social en bloc, ce qui n'est pas souhaitable pour éviter les erreurs des années 70, cela représente 2 000 nouveaux logements en intégrant le social dans les nouvelles constructions pour une vraie mixité ! Étant précisé que chaque nouvelle résidence construite (pavillon ou collectif) augmente mécaniquement le nombre de logements sociaux à produire. Ce raisonnement est intenable.

D'abord, il est en contradiction totale avec le défi de préservation de l'environnement qui exige de maîtriser l'urbanisation et l'imperméabilisation des sols mais aussi de créer de nouveaux espaces verts en milieu urbain. Les épisodes de confinement récents ont montré l'importance d'espaces de respiration indispensables pour les habitants. On ne peut pas demander aux Maires de « bétonner » toujours plus et « en même temps » de végétaliser. C'est une injonction contradictoire majeure.

Ensuite, cette injonction de l'État n'intègre pas les nombreux obstacles auxquels nous sommes confrontés : où trouver les terrains ? Comment maîtriser le prix du foncier pour que les projets de construction



Charles ASLANGUL

Maire de Bry-sur-Marne
Vice-président du Territoire
Conseiller Métropolitain

aient un équilibre économique ? Comment financer les crèches, écoles, gymnases, salles culturelles dès lors que notre population augmente ? Comment tenir compte des contraintes géographiques (plan de prévention du risque inondation, plan d'exposition au bruit) et de transport ? Comment préserver nos espaces verts, les zones pavillonnaires et la qualité de vie des habitants ? Comment équilibrer logement et développement économique ?

Pour un dialogue constructif avec l'État

Face à ces difficultés, j'ai initié le « collectif des Maires pour un urbanisme maîtrisé », qui réunit 22 Maires du Val-de-Marne, pour entamer un dialogue constructif avec le gouvernement. En nous appuyant sur notre expérience d'élus locaux, nous souhaitons co-construire la loi de demain pour répondre au besoin de logements sociaux en tenant compte des réalités susmentionnées. Nous rencontrerons prochainement la Ministre à cet effet.

En somme, maîtriser l'urbanisme c'est se donner les moyens de gérer convenablement les affaires de la cité en restant maître de ses évolutions plutôt que de les subir. Cela permet, en outre, de porter une politique de préservation de l'environnement et du cadre de vie, d'embellissement et végétalisation de la ville. Comptez sur ma détermination, malgré les difficultés, à ne jamais baisser les bras et à mettre toute mon énergie au service du bien vivre à Bry.

L'agenda du Maire

Mardi 2 février : Visite de l'école maternelle Étienne de Silhouette avec Mme la Directrice • Conseil de Territoire

Mercredi 3 février : Réunion pour végétaliser la section du parc des Coudrais rue Léon Menu • Rencontre avec M. DEMUYNCK, Maire de Neuilly-Plaisance pour présenter le système de vidéoprotection déportée

Jeudi 4 février : Rendez-vous avec M. GIROMETTI, directeur d'EpaMarne

Lundi 8 février : Analyse des offres de candidature dans le cadre du dialogue compétitif pour le Pôle Image • Réunion sur la consultation interne

Mardi 9 février : Rencontre avec la Fondation du Patrimoine • Réunion de travail avec le Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement (CAUE) pour la mise en place de chartes et la création de cours oasis dans les écoles de la ville

Mercredi 10 février : Analyse des offres de candidature dans le cadre du dialogue compétitif pour le Pôle Image • Restitution de l'audit interne • Réunion avec EpaMarne pour le Pôle Image • Rencontre avec M. GHOSN, urbaniste mandaté par le Territoire pour accompagner la création du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI)

Jeudi 11 février : Réunion pour la Maison de la Jeunesse

Lundi 15 février : Visite avec le CAUE de l'école primaire Étienne de Silhouette pour créer une cour oasis • Visite du gymnase Marie-Amélie LE FUR pour l'aménagement intérieur

Mardi 16 février : Atelier de travail avec la Société publique locale (SPL) pour la création d'un parking sous-terrain • Comité de pilotage pour le Pôle Image suite aux auditions des candidats du dialogue compétitif

Mercredi 17 février : Rencontre avec les responsables des jumelages de la Ville et l'Office de Tourisme • Remise des médailles du courage aux policiers ayant fait acte de bravoure

Jeudi 18 février : Réunion avec Quadra, cabinet de recrutement employé par le Territoire pour trouver le futur préfigurateur du Pôle Image

Lundi 22 février : Réunion de travail sur la gestion des crues

Mercredi 24 février : Rencontre avec la société Tinnov dans le cadre du Pôle Image

Jeudi 25 février : Réunion stratégique sur l'urbanisme • Réunion avec EpaMarne pour la Zone d'activité commerciale (ZAC) des Fontaines Giroux

Focus sur

Cour oasis

Charles ASLANGUL, Maire de Bry-sur-Marne, s'est rendu le mardi 9 février au groupe scolaire Étienne de Silhouette, accompagné de Madame GRIGNY du CAUE, de Pierre LECLERC, adjoint au Maire délégué aux Services techniques et d'Olivier ZANINETTI, adjoint au Maire délégué à l'Enfance, pour étudier la faisabilité d'une première cour oasis dès la rentrée 2022.

Maison de la Jeunesse

Jeudi 11 février, Monsieur le Maire rencontrait le service Jeunesse de la Ville afin de continuer le travail déjà engagé sur la réalisation d'une Maison de la Jeunesse à Bry. Différents scenario de lieu et d'organisation sont à l'étude.



Médaille d'honneur pour acte de courage et dévouement

Monsieur le Maire a remis le mercredi 17 février à deux agents de la police municipale la médaille d'honneur pour acte de courage et de dévouement. Leur acte a permis de sauver un Bryard voulant mettre fin à ses jours.

Pôle Image

Durant deux matinées, Monsieur le Maire a auditionné les six candidats en lice dans le cadre du dialogue compétitif pour le Pôle Image de Bry-sur-Marne. L'occasion de réaffirmer le caractère industriel, culturel et d'enseignement du site.

ALLÔ MONSIEUR LE MAIRE

Chaque premier mercredi
du mois entre 16h et 17h15

**Permanences sans rendez-vous
au 01 45 16 68 00**

Rappel selon l'ordre chronologique
des appels passés



14



12



11



08



23

p.6 - Vos instants Bry

p.8 - En bref

Bénéficiez d'un coaching avec un professionnel

Aide au loyer pour les commerces

Animation : chasse aux œufs

Boutique éphémère : vos rendez-vous de mars

p.11 - Propreté

Bry s'engage contre les incivilités !

p.12 - Cinéma

Ça tourne dans les rues de Bry !

p.13 - Sensibilisation

Bry s'engage pour les droits des femmes

p.14 - À la une

Préserver le cadre de vie à Bry, un enjeu majeur

p.21 - Petite Enfance

Formation des professionnels en temps de Covid-19

p.22 - Commerces

Un magasin Action ouvre à Bry !

Centre-ville

La boutique éphémère a du succès !

p.23 - Retour en images

La petite navette de Bry au centre de vaccination

p.24 - La parole aux élus

p.25 - Agenda

p.26 - De vous à nous

p.27 - Infos utiles

La Vie à Bry - mars 2021 - n° 471 - Édité par la Ville de Bry-sur-Marne

1, Grande rue Charles de Gaulle 94360 Bry-sur-Marne

Tél. : 01 45 16 68 00 - Courriel : mairie@bry94.fr

Directeur de la publication : Charles ASLANGUL

Adjoint au Maire délégué à la communication : Christophe ARZANO

Directrice de la communication : Laurie LAGARDE

Rédaction : Clémentine VAN TICHELEN, Carolin MABELLA, Julie LIANG

Photos : service communication, Julien LABROSSE, GM Productions, 123rf,

Action, Origine Film

Maquette : service communication / Réalisation : Isabelle VIÉNOT

Distribution : Espace impression

Impression : RAS - Numéro tiré à 8 600 exemplaires

Toute reproduction interdite (y compris sur Internet) sauf autorisation expresse.

Document imprimé avec des encres végétales sur papier issu de forêts gérées durablement.



VILLE DE BRY-SUR-MARNE
Moult viel que Paris

Vos instants **Bry**



Distribution de roses pour la Saint-Valentin
Dimanche 14 février - Marché de Bry



Artbry à la boutique éphémère
Vendredi 5 février - Boutique éphémère



Collecte des bouchons en plastique
Mercredi 10 février - Espace co



Au comptoir de Régine à la boutique éphémère
Mardi 16 février - Boutique éphémère



Artbry à la boutique éphémère
Vendredi 5 février - Boutique éphémère



Couple de cygnes se promenant sur la Marne
Vendredi 5 février - Bords de Marne



Tournage dans les rues de Bry
Lundi 15 février - Rue des pilotes



Suivi personnalisé à l'Espace emploi
Lundi 15 février - Espace emploi



Remise de la médaille du courage et du dévouement à deux policiers municipaux
Mercredi 17 février - Hôtel de ville

ESPACE EMPLOI



Bénéficiez d'un coaching avec un professionnel

L'Espace emploi propose aux demandeurs d'emploi, dans le cadre de leur accompagnement, de bénéficier d'ateliers individuels avec un coach professionnel. Lors de ces séances, les personnes en recherche d'emploi travailleront sur la réalisation d'un objectif précis et réaliste. Grâce à l'expertise du coach, elles pourront envisager leurs problématiques sous un angle nouveau et mettre en place des solutions. Par ailleurs, toujours dans le cadre du coaching,

les demandeurs d'emploi auront la possibilité d'effectuer un bilan de compétences. Qu'ils réfléchissent à une reconversion, au lancement de leur propre activité ou à une évolution professionnelle, cette méthode d'accompagnement leur permettra de se recentrer sur leurs motivations, leurs intérêts et leurs compétences, mais aussi de faire des enquêtes métiers.

+ d'infos : contactez l'Espace emploi au 01 45 16 68 40



LES AMBIANCES MUSICALES Opération vinyles



Pour la 11^e année consécutive, l'association *Les ambiances musicales* lance son « opération vinyles » durant les mois de mars et d'avril. Vous souhaitez faire de la place dans votre maison, votre cellier, votre cave ou votre grenier en vous débarrassant de vos vieux 33 et 45 tours ? C'est le moment !

Les ambiances musicales récupèrent vos disques en tous genres (jazz, blues, rock, soul, disco, classique...).

+ d'infos : 06 76 81 08 72

RELANCE DES COMMERCES

Aide au loyer

Afin de soutenir les commerces de proximité, les bars, les restaurants et les artisans (sociétés ou indépendants) ayant fait l'objet d'une interdiction d'accueil du public lors du second confinement, la Région Île-de-France met en place une aide au loyer exceptionnelle de 1 000 €, pour compenser les pertes du mois de novembre 2020. À noter, les restaurants ayant été fermés sur cette période mais qui ont proposé un service de vente à emporter restent éligibles au dispositif.

Les entreprises intéressées par cette aide doivent déposer leur demande en ligne sur la plateforme mesdemarches.iledefrance.fr. Toutes les pièces nécessaires à la constitution d'un dossier sont listées sur le site dans un article dédié.

+ d'infos : iledefrance.fr

ILS S'INSTALLENT À BRY

Psycho-socio-esthéticienne

Julie DUMAS, psycho-socio-esthéticienne en profession libérale, accompagne les personnes fragilisées par la maladie, le vieillissement, le handicap ou la précarité, par le biais de soins esthétiques et son écoute bienveillante. Elle propose des soins individuels ou des ateliers collectifs, à domicile ou dans différentes structures médicales et sociales.

☎ 06 12 63 73 46

📧 juliedumas.psychosocioesthetique@gmail.com

📷 [julie.psychosocioesthetique](https://www.instagram.com/julie.psychosocioesthetique)

+ d'infos : juliedumas-psycho-socio-esthetique.com

Soutien à l'allaitement maternel

Florie BOURGEAUX, consultante en lactation certifiée IBCLC, vous propose un accompagnement personnalisé durant votre grossesse et sur toute la durée de votre allaitement. Vous bénéficierez de son expertise et de sa bienveillance, ainsi que de son soutien et de son écoute pour faire face aux problématiques que vous pourrez rencontrer.

☎ 06 27 15 61 18

✉ contact@monallaitementzen.fr

📧 [monallaitementzen](https://www.facebook.com/monallaitementzen)

+ d'infos : monallaitementzen.fr

Vous débutez une nouvelle activité sur Bry ? C'est avec plaisir que nous publierons votre annonce. Contactez dès maintenant le service Développement économique au 01 45 16 68 00 - mairie@bry94.fr

VACANCES SPORTIVES

Une bonne idée pour les vacances !



À Bry, vacances scolaires riment avec vacances sportives... ou presque. Sous réserve de l'évolution du contexte sanitaire, la Ville propose, aux enfants qui le souhaitent, un large panel d'activités sportives du 17 avril au 2 mai : jeux collectifs ou individuels, parcours de motricité et autres sorties 100% sport... Des disciplines proposées aux jeunes Bryards âgés de 4 à 12 ans (CM2). Les maternels (dès 4 ans) sont accueillis de 9h45 à 11h45, à la salle René Decroix. Les enfants du CP au CM2, de 10h à 12h et de 14h à 16h, au gymnase Clemenceau.

Les bulletins d'inscriptions sont à télécharger sur le site de la Ville : brysurmarne.fr. Les tarifs seront majorés pour les inscriptions après le 27 mars.

MÉDAILLE D'HONNEUR

Acte de courage et de dévouement pour deux héros de la police



Monsieur le Maire, Charles ASLANGUL, a remis la médaille d'honneur pour acte de courage et de dévouement à deux policiers municipaux pour leur acte de bravoure. Les représentants des forces de l'ordre

Alexandre BUDA et Jérôme BREQUEL, ont dans la nuit du 20 août 2020 sauvé un Bryard qui s'apprêtait à mettre fin à ses jours. Ils ont su le raisonner et le sécuriser sur un terrain à risque. Toutes nos félicitations à eux !

LOISIRS SENIORS

Goûter festif

Vendredi 9 avril, à partir de 15h, dans les salons de l'Hôtel de Malestroït, un nouveau goûter festif sera proposé au public senior, sous réserve de l'évolution du contexte sanitaire. Au menu : un chanteur ténor viendra interpréter des vieilles chansons des années 1900 à 1920 : « Les mélodies de Goulier », « Les millions d'arlequins », « Les chansons des blés d'or »... Cette prestation sera suivie du traditionnel bal dansant.

Inscriptions du 1^{er} au 30 mars au
01 45 16 68 00
Gratuit - 90 places



ANIMATION

Chasse aux oeufs

Comme chaque année, l'Office de Tourisme invite les petits Bryards âgés de 3 à 6 ans à une traditionnelle chasse aux oeufs de Pâques. Néanmoins, nouveauté en 2021, ils seront amenés à les chercher chez tous les commerçants participants entre le 2 et le 11 avril.

Sur réservation à partir du 1^{er} mars à l'Office de Tourisme
Une participation de 3 € sera demandée aux parents



BOUTIQUE ÉPHÉMÈRE

Vos rendez-vous de mars

Sous réserve de l'évolution du contexte sanitaire, la boutique éphémère accueillera au mois de mars quatre nouveaux exposants, du mardi au samedi de 10h à 18h et le dimanche de 10h à 13h. Rendez-vous au 22 Grande rue Charles de Gaulle.

• Samuel GUILLONNET

Jusqu'au dimanche 7 mars, Samuel GUILLONNET vous proposera une large sélection d'ustensiles de cuisine et de linge de maison de qualité et à petits prix : plaids, couvertures, peignoirs, casseroles, sauteuses, faitouts...



• Le petit je ne sais quoi

Du mardi 9 au dimanche 21 mars, vous pourrez découvrir une sélection d'articles de décoration et d'accessoires de mode en soie de créateurs français qui illustrent les différents domaines d'excellence de la France.



• Natalina céramiste

Céramiste autodidacte, Natalina présentera du 23 mars au 4 avril ses pièces uniques fabriquées et émaillées ou patinées à la main. Au programme : un large choix d'ustensiles, d'objets de décoration ou de modelages.



• At Zohra's

Entre le 23 mars et le 4 avril, At Zohra's vous proposera des produits artisanaux naturels autour des rituels de bien-être : épices, tisanes, savon noir d'argan, huiles d'argan, khôl, et bien d'autres produits encore...



CONFÉRENCE EN LIGNE

« Magellan et le premier cercle du monde »

L'Office de Tourisme de Bry propose, du 6 au 20 avril, une conférence en ligne « Magellan et le premier cercle du monde », présentée par Olivier MIGNON, qui retrace les aventures du célèbre commandant et de son équipage au 16^e siècle. Pour y participer, vous devrez vous inscrire auprès de l'Office de Tourisme avant le 18 mars au 01 48 82 30 30. Une participation de 10€ vous sera demandée. Pour ceux qui ne posséderaient pas d'ordinateur avec accès à internet, vous aurez la possibilité de venir consulter la conférence directement dans les locaux de l'Office.

+ d'infos : officetourisme-bry94.fr



COMMÉMORATION

59^e anniversaire du « Cessez-le-feu » en Algérie

La Fédération nationale des Anciens combattants en Algérie commémorera vendredi 19 mars l'anniversaire du « cessez-le-feu » en Algérie. Cette année, en raison du contexte sanitaire, la cérémonie se tiendra à huit clos.



INSEE

Enquête sur les ressources et conditions de vie des ménages



L'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) réalise, depuis février et jusqu'à avril 2021, une enquête statistique sur les ressources et les conditions de vie des français. Cette enquête, menée à l'échelle de l'Union européenne, vise à étudier la répartition des revenus, à mieux comprendre les phénomènes de pauvreté ou d'exclusion sociale, et à évaluer l'efficacité des politiques publiques de lutte contre les inégalités.

Dans ce cadre, des Bryards, tirés au sort sur l'ensemble du territoire national, seront interrogés. Ils seront prévenus individuellement par courrier et informés du nom de l'enquêteur qui se présentera, muni d'une carte officielle, à leur domicile. Les réponses fournies seront strictement confidentielles et serviront uniquement à l'établissement de statistiques.

+ d'infos : insee.fr

PROPRETÉ

Bry s'engage contre les incivilités !

Afin de mieux lutter contre les incivilités concernant les dépôts sauvages d'ordures et les déjections canines, la municipalité a décidé de donner plus de moyens à la police municipale pour verbaliser les contrevenants. Explications.

Malgré la présence d'environ 400 poubelles à Bry, le ramassage des ordures ménagères et la mise à disposition gratuite de sacs « Toutounet », la municipalité relève régulièrement des jets de détritus et dépôts sauvages et déplore que les rues, parcs et jardins soient encore trop souvent parsemés de déjections canines. C'est pourquoi, pour lutter contre ces incivilités qui dégradent le cadre de vie et entraînent des coûts importants pour la Ville, Monsieur le Maire a signé un arrêté qui renforce le principe du « pollueur-payeur ». Cet arrêté donne plus de moyens à la police municipale pour verbaliser les contrevenants.

En effet, le ramassage des déjections canines de votre chien est obligatoire. Si vous vous promenez avec votre chien en ville pour qu'il puisse prendre l'air et faire ses besoins, vous devez vous assurer d'emporter avec vous le matériel de ramassage nécessaire (mouchoirs, sac en plastique...). Dans le cas contraire, vous trouverez des distributeurs de sacs à déjections canines « Toutounet » installés sur l'ensemble du territoire de la commune, et notamment à proximité des commerces, qui sont réapprovisionnés de façon suivie par les services municipaux (carte disponible sur brysurmarne.fr). Deux espaces sanitaires canins sont également accessibles pour nos amis les chiens.

**« Pour lutter contre les incivilités
qui dégradent le cadre de vie,
Monsieur le Maire a signé
un arrêté qui renforce le principe du
« pollueur-payeur » »**

De la même manière, tout déchet de grande ampleur laissé à l'abandon sur un trottoir est considéré comme un dépôt sauvage et est passible d'une amende. Pour la collecte de ces encombrants (mobilier usagés, déchets ménagers, déchets électroniques...), vous devez prendre rendez-vous avec le Territoire Paris Est Marne & Bois au 0 800 611 544 (numéro vert) et les sortir uniquement la veille au soir afin qu'ils ne soient pas considérés comme tel. Attention, certains déchets ne peuvent néanmoins pas être collectés par ce biais et doivent être directement portés à la déchèterie, par exemple à celle de Noisy, située au 9 rue de la Plaine (horaires disponibles sur noisylegrand.fr).



Réapprovisionnement des sacs « Toutounet » par le service Propreté urbaine

Pour rappel, depuis le début de la crise sanitaire liée à la Covid-19, les services municipaux ont remarqué une augmentation significative de jets d'équipements individuels de protection sanitaire de type masques, gants plastifiés ou mouchoirs. Nous vous rappelons qu'il est également interdit de jeter sur la voie publique, les trottoirs, les espaces de jeux publics pour enfants, les parcs et jardins, et les caniveaux, tout type de déchet, et d'autant plus ces équipements de protection qui peuvent se révéler dangereux en termes d'hygiène et de salubrité publique, le virus pouvant se transmettre par ce biais. Tout flagrant délit pourra faire l'objet d'une contravention.

Aussi, pour lutter contre ces phénomènes, les policiers municipaux et les Agents de surveillance de la voie publique (ASVP) ont désormais pour consigne d'effectuer des contrôles inopinés et de verbaliser toute personne qui serait prise en flagrant délit de jet de détritus, de dépôt sauvage ou de non ramassage de déjection canine sur la voie publique par une contravention de 135€. De la même manière, ces agents s'aideront des caméras de vidéoprotection reliées au Centre de supervision urbain, pour retrouver les auteurs de ces incivilités et les verbaliser. En complément de ces actions, une délibération sera proposée lors du prochain conseil municipal pour imputer à l'auteur le coût du nettoyage en plus des contraventions applicables. ■

Ça tourne dans les rues de Bry !

La Ville porte depuis plusieurs années un grand projet de Pôle Image. Fin janvier, elle a eu le plaisir d'accueillir la société Fin Août Productions pour le tournage du film *16 ans*, qui confirme sa volonté de soutenir tous les acteurs des secteurs basés sur les industries de l'image, de la photographie et de l'audiovisuel.

Le film intitulé *16 ans* est une version moderne de *Roméo et Juliette*. Il raconte l'histoire de Nora et Léo qui se rencontrent le jour de la rentrée en classe de seconde. Leur regard s'enchâsse et tout est dit. Nora vit dans l'ensemble HLM de la Ville, Léo dans le quartier résidentiel. Le frère de Nora, Tarek, travaille comme manutentionnaire à l'hypermarché local. Accusé de vol, il clame son innocence, mais le directeur du magasin ne veut rien entendre et le vire sur le champ. Le directeur c'est Franck, le père de Léo. Les deux familles s'affrontent, les différences s'exacerbent et le chaos s'installe. Les vies de Nora et Léo s'embrasent et virent à la tragédie.

Nous avons cherché à en savoir un peu plus sur les coulisses de la réalisation de ce film, en interrogeant, Julie BELTHOISE, régisseuse générale chez Fin Août Productions.

Vie à Bry : En cette période de crise sanitaire, comment se déroulent les tournages ?

Julie BELTHOISE : Dans ce contexte particulier, les tournages se déroulent dans un cadre sanitaire très strict. Le respect des règles et des gestes barrières est obligatoire pour toute l'équipe technique. L'ensemble des équipes artistiques et techniques reste durant toute la durée du tournage extrêmement vigilant sur ces questions sanitaires. Une infirmière est d'ailleurs constamment sur le terrain, et cela nous aide beaucoup.

VàB : Quelles sont les prochaines étapes avant la sortie du film *16 ans* ?

J.B. : Le tournage s'est terminé le 13 février. Le film est donc à présent en post-production. Cette étape de la production comprend le montage des images et du son ainsi que le mixage. La sortie du film est prévue pour le premier semestre de l'année prochaine.

VàB : D'où est venue l'idée du film ?

J.B. : Philippe LIORET, le réalisateur, a travaillé sur le scénario de *16 ans* pendant plusieurs années. En fait, c'est un projet qui est resté en suspens pendant un bon moment. Il avait envie de revisiter *Roméo et Juliette*, en situant l'action de cette pièce écrite au 16^e siècle de nos jours, tout en lui conservant le plus possible sa structure d'origine. Sa rencontre avec un tout jeune couple pour qui le parcours a terminé de façon tragique a été déterminante, mais a aussi changé la donne : plus question de coller à la dramaturgie shakespearienne. Il a souhaité remplacer les CAPULET et les MONTAIGU par des familles ordinaires mais d'origine et de milieu social différents.



Backstage sur le parking de la mairie



Installation du plateau Grande rue Charles de Gaulle

VàB : À quels autres endroits ont été réalisées les scènes du film ?

J.B. : Philippe a voulu mettre ce film en scène majoritairement dans la banlieue Est de Paris, dans le Val-de-Marne. Il est lui-même natif du département car il a grandi au Perreux-sur-Marne, où la majorité du film a été tourné. Cela faisait des années qu'il voulait faire un film dans l'environnement de son enfance. De par sa proximité avec le Perreux, le choix de la ville de Bry-sur-Marne s'est naturellement imposé à lui. Ce choix lui permettait de situer les scènes du film dans un périmètre très restreint. ■

Le Saviez-vous ?

Réalisateur, producteur et scénariste, Philippe LIORET comptabilise plusieurs films à succès dont sa première réalisation *Tombés du ciel* sortie en 1993, *Je vais bien, t'en fais pas*, sorti en 2006, avec les acteurs Mélanie LAURENT et Kad MERAD ou encore *Welcome*, sorti en 2009, et qui a pour thème les migrations. Ce dernier a d'ailleurs obtenu 10 nominations aux Césars.

SENSIBILISATION

Bry s'engage pour les droits des femmes

À l'occasion de la Journée internationale des droits des femmes célébrée le 8 mars, la Ville de Bry lance son action municipale à ce sujet.

Officialisée en 1977 par les Nations Unies, la Journée internationale des droits des femmes est célébrée chaque année partout dans le monde à travers de nombreux événements et actions de sensibilisation. Le 8 mars est devenu un symbole de la lutte pour les droits des femmes, l'égalité et la justice. À cette occasion, de nombreuses voix se mobilisent pour réfléchir et échanger sur l'égalité entre les femmes et les hommes, mais aussi faire le point sur ce qu'il reste à faire pour améliorer la place des femmes dans la société.

À Bry-sur-Marne, la nouvelle équipe municipale a décidé de s'engager sur ces sujets. Rosa SAADI, conseillère municipale en charge des droits des femmes et de la lutte contre les violences faites aux femmes, coordonnera l'action. Nous l'avons rencontrée pour qu'elle nous précise les contours de sa mission.

Vie à Bry : Pourquoi avoir choisi de travailler au sein de l'équipe municipale sur ces sujets ?

Rosa SAADI : Auparavant cette délégation n'existait pas au sein de la mairie de Bry-sur-Marne. C'est pourquoi, Monsieur le Maire, Charles ASLANGUL, s'était engagé à nommer une élue à ce poste. Comme la lutte contre les violences faites aux femmes et aux enfants sont des sujets qui me tiennent particulièrement à cœur, je tenais à m'engager pour cette cause et c'est pourquoi le Maire s'est tourné vers moi. C'est un sujet de société désormais incontournable. Nous le voyons bien aujourd'hui, les paroles se délient et nous en entendons parler de plus en plus. À l'échelle du pays comme à l'échelle d'une ville comme Bry, nous nous devons de mener des actions pour accompagner les femmes en souffrance notamment. Par ailleurs, au sein de mon entreprise, je suis engagée dans une association



« L'antenne d'accompagnement des femmes en souffrance devra être réalisée d'ici la fin de l'année »

qui promeut la diversité et l'égalité entre les femmes et les hommes, notamment pour les postes de direction. C'est pourquoi il me paraissait également important d'apporter mon expertise sur ce sujet au sein de la municipalité.

VàB : Concrètement, quelles actions allez-vous mettre en place à Bry ?

R.S. : Tout d'abord, comme cela avait été proposé dans notre programme électoral, nous allons mettre en place une antenne municipale d'accompagnement des femmes en souffrance. Cela veut donc dire que si une Bryarde se retrouve dans une situation de violences physiques ou morales, elle pourra compter sur des professionnels pour l'aider et l'accompagner dans ses démarches, mais aussi et surtout pour l'écouter. L'antenne devra être réalisée d'ici la fin de l'année. Par ailleurs, le Maire m'a nommé référente de la Ville au sein du Territoire Paris Est Marne & Bois afin de partager avec nos collègues des villes voisines les bonnes pratiques en la matière mais aussi, pourquoi pas, mutuali-

ser nos actions. Nous avons aussi décidé de mettre en avant sur nos supports de communication les deux principaux numéros d'écoute nationaux, le 3919 et le 119, dédiés aux violences faites aux femmes pour le premier, et aux violences faites aux enfants pour le second. Vous les retrouvez par exemple dans la rubrique « Infos utiles » du magazine municipal (ici en page 27). Sur le thème de l'égalité entre les femmes et les hommes, nous allons proposer une campagne de sensibilisation à destination des jeunes, avec des intervenants professionnels. Je crois en effet qu'il est nécessaire que les Bryards soient éduqués à ces questions dès le plus jeune âge, afin qu'ils intègrent ces notions. En plus de cela, nous aimerions à moyen terme mettre en place d'autres actions : célébration de la journée des droits des femmes au mois de mars, sensibilisation à l'égalité femmes-hommes auprès des agents municipaux, lien avec les associations locales travaillant sur ces sujets... À Bry, tout est à faire en la matière et nous allons nous y employer avec énergie !

VàB : Pour vous, qui incarne le mieux le combat pour les droits des femmes ?

R.S. : C'est une question difficile car il y en a beaucoup, mais sans hésitation, je parlerais en premier lieu de Simone VEIL, qui est une femme puissante et une figure emblématique des droits des femmes. Je l'admire aussi bien pour ses actions que pour son histoire. Elle a réussi le pari de faire adopter la loi dépénalisant l'interruption volontaire de grossesse (IVG) en tant que Ministre de la Santé, alors que beaucoup d'hommes étaient contre. Elle a également été la première personne à accéder à la présidence du Parlement Européen. Sur un plan plus personnel, c'est une survivante, rescapée du camp de concentration d'Auschwitz dans sa jeunesse, ce qui force l'admiration. Une autre figure qui pour moi incarne bien les droits des femmes est Rosa PARKS, qui a lutté contre la ségrégation raciale aux États-Unis. C'est une femme avec une force et un moral d'acier, qui a conduit avec Martin Luther KING au mouvement des droits civiques dans les années 1960. ■

— À la **une** —



An aerial photograph of Bry-sur-Marne, France, showing a dense residential area with many houses and apartment buildings. A river, the Marne, flows through the center of the town, surrounded by greenery and trees. In the background, the Paris skyline is visible under a clear sky.

URBANISME

Préserver le cadre de vie à Bry, un enjeu majeur

Les Bryards sont très attachés à leur cadre de vie. Pourtant, la Ville, étant pleinement intégrée à la Métropole du Grand Paris et au Territoire Paris Est Marne & Bois, a l'obligation de s'adapter aux différentes réglementations en termes d'urbanisme. Ces règles supra-municipales imposent aux villes de la région parisienne, dont Bry-sur-Marne, la poursuite de la densification. L'État, par différents mécanismes, contrôle le respect de ces directives. C'est pourquoi, la municipalité a décidé de s'équiper de nouveaux outils tout en portant des projets alternatifs pour, malgré les injonctions réglementaires, favoriser le bien vivre à Bry.

LA PAROLE À MONSIEUR LE MAIRE

Pour une Ville plus verte et durable



Au-delà de la quantité, nous devons aussi maîtriser la qualité des nouvelles constructions.

Voilà pourquoi j'ai souhaité ce partenariat avec le CAUE pour la rédaction de trois chartes : qualité construction (promoteurs), recommandations architecturales (rénovation/extension patrimoine bâti) et devantures commerciales. Nous souhaitons largement impliquer les Bryards dans la réflexion. Aussi, des consultations seront organisées pour que chacun puisse participer et, avec nous, penser l'urbanisme de demain.

Nous devons monter en gamme en terme architectural en évitant l'hégémonie des façades peu qualitatives en simple enduit blanc avec huisseries noires visibles un peu partout. Cela implique d'utiliser des matériaux plus nobles comme la meulière ou la pierre de taille par exemple. Les nouvelles chartes seront des boîtes à idées dans lesquelles les constructeurs devront piocher pour s'insérer avec harmonie dans le tissu urbain bryard.

De plus, nous devons impérativement relever le défi environnemental. L'urbanisme de demain devra répondre à cet enjeu du XXI^e siècle. Voilà 12 ans maintenant que je sensibilise à ce sujet pour préserver le Bry que nous aimons et même l'embellir. **Le bien vivre en milieu urbain impose la création d'espaces verts.**

C'est pourquoi, nous lançons le projet de l'ouverture d'un **nouveau parc en bas de la rue Léon Menu** pour compenser avec l'imposante densification subie ces derniers temps sur le secteur. Je souhaite aussi y implanter de nouveaux jardins partagés !

Par ailleurs, j'ai conclu avec le CAUE le fait de **créer des cours oasis dans toutes les écoles** de la Ville ! Il est heureux de constater que cette idée que j'ai proposée fasse l'unanimité des élus. Il s'agira de largement végétaliser les cours d'écoles pour y créer de véritables îlots de fraîcheurs pour les petits Bryards tout en les sensibilisant à la biodiversité par un contact quotidien avec la nature. Ce projet d'envergure s'étalera sur tout le mandat, peut-être au-delà, et fera de Bry une des villes pionnières. Il sera pensé avec les enfants, parents et équipes éducatives.

Le projet de création d'un **nouveau parc en entrée de ville**, à la place du parking actuel qui serait enterré, est également une piste majeure pour végétaliser notre cadre de vie. D'autres projets suivront. Au travail !

Bry : une identité urbanistique forte

L'histoire urbanistique de la commune remonte au Moyen-Âge, lorsqu'un village primitif s'est formé à l'emplacement du pont actuel. Le village ne renfermait à cette époque que l'actuelle église, le château des seigneurs de Bry ainsi que quelques demeures bourgeoises et masures paysannes installées le long de la Grande rue, de la rue du Four et du bas de l'avenue du Général Leclerc. Le reste du territoire était constitué de champs, de bois, de vignes et de prés. Pendant des siècles, la physionomie de la commune n'a guère évolué. Au début du XIX^e siècle, Bry n'était encore qu'un tout petit village rural qui vivait au rythme des travaux agricoles et dont la population s'élevait à peine à 300 habitants.

Le territoire communal a commencé à se transformer en 1859, dans un contexte de développement du réseau ferroviaire parisien et d'engouement pour les bords de Marne. Cette année-là, l'ancien domaine seigneurial de Bry fut découpé en parcelles et mis en vente par les héritiers de la défunte châtelaine, Geneviève de Rigny. Cette opération de lotissements, concomitante avec la mise en service du viaduc de Nogent ouvrit une nouvelle page de l'histoire communale. Elle favorisa l'implantation d'habitations sur des terres à vocation agricole et conféra à la commune une nouvelle fonction, la fonction résidentielle, qui ne cessa de gagner de l'importance au fil des années. Entre 1856 et 1936, le nombre d'habitants passa de 411 à 5 182.

Malgré son développement, la commune possédait encore un caractère agraire au début des années 1950, les coteaux et le plateau étant toujours voués aux activités agricoles. Progressivement, elle ne put cependant résister à l'expansion de la région parisienne : inauguration de l'hôpital Saint-Camille, mise en chantier de la cité de la télévision, puis construction de résidences et lancement de plusieurs opérations d'aménagement concerté dans les années



1970. La commune a toutefois réussi à se développer harmonieusement, sans perdre son âme. Depuis quelques années, la densification s'est accélérée ce qui pousse la nouvelle municipalité à intensifier sa vigilance pour préserver le charme de la ville. Bry doit conserver son caractère de ville résidentielle à taille humaine où il fait bon vivre.

L'urbanisme : une compétence partagée

Parler d'urbanisme, c'est à la fois parler de réglementer l'acte de construire, mais aussi parler de la notion d'aménagement du territoire, c'est-à-dire de la manière d'organiser la ville et ses territoires, tout en anticipant les besoins des populations afin de proposer un développement urbain efficace sur le plan socio-économique, durable sur le plan environnemental et apaisé. En effet, cette discipline touche au droit de propriété des individus en ce sens qu'il s'agit de réglementer l'utilisation de leur sol, mais aussi à leur cadre de vie et à l'environnement dans lequel ils évoluent. C'est pourquoi de nos jours l'urbanisme est une discipline qui sert aussi bien la politique du logement, que la politique des transports, de l'aménagement du territoire, du développement durable ou de la diversité commerciale. En 2000, l'État adopte la loi Solidarité et renouvellement urbain (SRU) qui modifie en profondeur le droit de l'urbanisme et du logement en France. L'article 55 de cette loi, le plus connu, impose à la plupart des communes de disposer d'un nombre minimal de logements sociaux, proportionnel à leur parc résidentiel principal, soit 25 % à l'échéance de 2025. La loi SRU prévoit que les communes concernées par cette obligation et qui ne la respectent pas doivent payer une taxe annuelle. C'est pourquoi Bry-sur-Marne travaille depuis quelques années à rattraper son retard. Au 1^{er} janvier 2019, le taux de logements locatifs aidés s'élevait à 18,18 % sur la commune. La Ville n'ayant pas atteint son objectif triennal de 2017/2019, une procédure de constat de carence a été engagée par l'État en juillet 2020. Monsieur le Maire a donc entamé un dialogue avec le Préfet

du Val-de-Marne pour éviter la perte de la compétence urbanisme comme sanction (appliquée à quatre villes du 94). À l'issue du dialogue, l'État a accepté de ne pas sanctionner Bry-sur-Marne non sans fixer des objectifs imposants de nouvelles constructions (plus de 500 logements).

« Bry doit conserver son caractère de ville résidentielle à taille humaine où il fait bon vivre »

En parallèle, la loi pour l'Accès au logement et à un urbanisme rénové (ALUR) de 2014 a transféré la compétence du Plan local d'urbanisme (PLU) des villes vers les intercommunalités. Ce ne sont donc plus les élus municipaux mais le Territoire Paris Est Marne & Bois qui a la compétence pour rédiger les règles d'urbanisme qui s'imposeront à Bry-sur-Marne. De plus, depuis le 1^{er} janvier 2018, la compétence aménagement (qui permet la réalisation de grands projets urbains) a elle aussi été transférée des villes vers l'intercommunalité (loi portant Nouvelle organisation territoriale de la République de 2015).

En plus de ces transferts de compétence privant les Maires des moyens d'action, les règles d'urbanisme édictées par les intercommunalités doivent être compatibles avec d'autres réglementations supra-communales. Le PLU de Bry doit en effet prendre en compte les règles prévues dans le Schéma directeur de la Région Île-de-France (SDRIF), le Plan de déplacements urbains d'Île-de-France (PDUIF), le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE), le Schéma de cohérence territoriale (SCOT) de la Métropole du Grand Paris et le Schéma régional de cohérence écologique (SRCE). Autant d'impératifs qui rendent la Ville tributaire d'autres entités quant à l'aménagement de son territoire.



Du PLU au PLUI

Suite à la création de l'Établissement public territorial (EPT) Paris Est Marne & Bois en janvier 2016, le PLU de Bry, adopté initialement en 2006 par la Ville, a été profondément modifié par délibération du Conseil du Territoire en 2017. Ce document d'urbanisme applicable sur tout le territoire de la commune comprend :

- **un rapport de présentation** : constitué d'un diagnostic territorial, d'un état initial de l'environnement et des orientations principales du projet de développement et d'aménagement ;
- **un projet d'aménagement et de développement durable** : traduction politique du projet de ville en matière de développement économique, social, d'environnement et d'urbanisme ;
- **des orientations d'aménagement et de programmation** : qui définissent la gestion de l'espace sur des quartiers à enjeux spécifiques (entrées de ville, zones à urbaniser, quartier à requalifier...) ;
- **un règlement** : qui décrit, pour chaque zone du territoire communal, les dispositions réglementaires applicables (type d'occupation des sols, hauteur maximale des bâtiments, aspects extérieurs, espaces protégés...).



Néanmoins, avec l'adoption de la loi ALUR, les 13 communes du Territoire doivent désormais travailler à l'élaboration d'un Plan local d'urbanisme intercommunale (PLUI) commun. Une fois approuvé, ce PLUI viendra se substituer aux PLU communaux actuellement en vigueur. L'élaboration de ce document, lancée en janvier 2021, est conduite en collaboration avec les collectivités membres. En effet, les instances collaboratives, réunissant les techniciens, comme les instances délibératives, réunissant les politiques, comprennent à la fois des représentants des services municipaux et des services intercommunaux qui travailleront ensemble sur ces sujets.

Les objectifs de ce PLUI sont :

- D'inscrire le territoire dans la dynamique du cœur de la métropole en articulation avec les pôles voisins ;
- D'affirmer la responsabilité écologique du territoire, de conserver et de développer un environnement de qualité, de poursuivre et d'intensifier la protection des espaces verts, des zones calmes et des îlots de fraîcheur ;
- De mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager ;
- De conforter le cadre de vie, de promouvoir une offre urbaine de qualité, diversifiée et durable ;
- D'accompagner l'évolution démographique, de renforcer l'offre de logements qualitativement, de poursuivre et d'intensifier la protection des zones pavillonnaires ;
- De renforcer la vocation économique du Territoire et de promouvoir l'innovation.

Ce travail, s'étalera sur trois ans et impliquera les habitants des communes-membres via des réunions publiques et des événements dédiés.

« Afin de mieux intégrer les nouvelles constructions dans l'environnement urbain de Bry, la municipalité a décidé de travailler sur l'élaboration de chartes »

De nouvelles chartes pour mieux construire

Afin de mieux intégrer les nouvelles constructions dans l'environnement urbain de Bry mais aussi d'assurer aux habitants des intérieurs de qualité, la municipalité a décidé de travailler sur l'élaboration de chartes, avec l'appui des experts du Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement du Val-de-Marne (CAUE 94). Ces outils permettront d'améliorer l'aspect des constructions, tout en préservant le cadre de vie, en prenant en compte des composantes non traitées par le PLU. Elles formaliseront des recommandations simples qui seront mises à la disposition des opérateurs immobiliers qui travailleront sur le territoire de la commune.

Dans un premier temps, la Ville travaillera sur une charte promoteur, ou charte « qualité construction », qui a pour objectif de préserver le cadre de vie de Bry et de respecter son environnement,



tout en visant à l'amélioration de la qualité des opérations projetées et réalisées sur le territoire communal. Des objectifs et des enjeux seront clairement définis, et des attentes et recommandations fondamentales formulées sur des sujets tels que la qualité urbaine et architecturale, la qualité environnementale et la performance écologique et énergétique, ainsi que la qualité économique et sociale. Chaque engagement sera développé et argumenté au sein de la charte. Celle-ci sera élaborée avec les habitants ainsi qu'avec les professionnels concernés lors de réunions publiques et d'ateliers participatifs au printemps 2021.

En parallèle de cela, services de la Ville et élus travailleront sur un cahier des recommandations architecturales, afin d'encadrer les interventions sur les bâtiments existants entraînant une modification de leur aspect extérieur d'une part, et de définir des critères de qualité et exemples de références pour les constructions neuves d'autre part. Ce cahier de recommandations, décliné sous forme de fiches, pourra accompagner les particuliers désireux de procéder à des travaux et facilitera également les missions de conseil et prises de décisions au niveau de l'instruction des dossiers de déclarations préalables et des permis de construire par le service Urbanisme de la Ville.

Dans un second temps, la commune réalisera également une charte de préconisations esthétiques et techniques pour les devantures commerciales afin d'intégrer un ensemble d'exigences qualitatives, d'autant plus importantes dans le centre-ville qui est le centre historique de Bry. Un diagnostic de l'existant sera préalablement réalisé, via l'évaluation des principaux dysfonctionnements et potentiels non exploités sur les façades commerciales. La charte quant à elle donnera des préconisations en matière de configuration de la devanture, de matériaux et de systèmes de fermeture à utiliser, d'installations sur le domaine public... Elle fera l'objet d'une mise en forme pratique et opérationnelle, qui pourra être décomposée en fiches conseil reproductibles par la Ville afin d'accompagner les commerçants dans la réalisation de leurs projets.

Un suivi assuré par le service Urbanisme

À partir des règles fixées par le PLU, et bientôt par les chartes de construction, le service Urbanisme de la Ville a notamment pour missions d'instruire les différentes demandes d'autorisations d'urbanisme, de suivre la réalisation des constructions et leur conformité, et de constater les éventuelles infractions. Du dépôt d'une demande d'autorisation d'urbanisme à l'achèvement des travaux, les agents du service doivent remplir de nombreuses étapes : véri-

Chiffres clés

17 115

habitants en 2018

7 105

résidences principales

18,18%

Taux logements sociaux

540

nombre logements sociaux à construire*

10

parcs et jardins

*(imposés par l'État d'ici 2025)

« Au quotidien, les missions du service Urbanisme vont du conseil aux usagers à l'instruction des permis »

fiction du dossier, gestion des différents avis, en interne et en externe, instruction du dossier, rédaction de la décision, notification de la décision au demandeur, affichage de l'autorisation, démarrage des travaux et vérification de leur conformité.

Au quotidien, les missions opérationnelles du service Urbanisme vont du conseil aux usagers dans leurs démarches via des permanences assurées avec le CAUE (plus d'infos sur brysurmarne.fr), à l'instruction des permis de construire ou de démolir et des certificats d'urbanisme, en passant par les visites de conformité des travaux, l'affichage des autorisations d'urbanisme déposées, délivrées et refusées, la gestion des précontentieux, la création des arrêtés de numéros de voirie et la gestion de répertoire d'immeubles localisés.

En matière d'action foncière, le travail est réparti entre le service Urbanisme, qui réceptionne les déclarations d'intention d'aliéner, et le service Juridique, qui gère les procédures de préemption, en lien

avec le Territoire Paris Est Marne & Bois : expropriations, cessions, acquisitions, procédures de biens vacants et sans maîtres, régularisations foncières... Pour rappel, le droit de préemption urbain permet à la collectivité gestionnaire d'être informée des ventes s'opérant sur son territoire et de pouvoir se porter acquéreur prioritaire ou de déléguer ce droit à un autre organisme. À Bry c'est l'EPT qui est compétent en la matière. ■

Horaires du service urbanisme

Pour toute question relative à l'urbanisme, vous pouvez vous rendre sans rendez-vous directement en mairie le lundi entre 8 h 30 et 12 h, le mercredi entre 13 h 30 et 17 h 30 ou le vendredi de 8 h 30 à 12 h. Vous pouvez par ailleurs prendre rendez-vous avec le service au 01 45 16 68 00 ou par courriel : mairie@bry94.fr.



ENTRETIEN AVEC RODOLPHE CAMBRÉZY, ADJOINT AU MAIRE DÉLÉGUÉ À L'URBANISME

Vie à Bry : Comment pensez-vous pouvoir préserver le cadre de vie à Bry ?

Rodolphe CAMBRÉZY : Je me bats depuis 12 ans, avec Monsieur le Maire bien avant notre élection, pour préserver le cadre de vie des Bryards.

Comme nouvel adjoint à l'Urbanisme, je vais tout faire pour y parvenir malgré les contraintes. Pour ce faire, nous avons mis en place une analyse, beaucoup plus pointue qu'auparavant, de chaque nouvelle demande d'autorisation d'urbanisme présentée en mairie, que ce soit pour une construction ou une rénovation. Il est d'ailleurs frustrant de voir des projets qui sortiront les prochaines années qui ont été validés avant nous sans que nous puissions les annuler ou modifier. Nous avons donc entamé un dialogue ferme mais constructif avec les promoteurs dans le but de moins densifier de manière générale à l'avenir. Enfin, nous travaillons également à l'élaboration de chartes avec le Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement du Val-de-Marne (CAUE 94).

VàB : Justement, pourquoi travailler avec le CAUE sur ce sujet ?

R.C. : Le CAUE 94 est un organisme associatif public composé d'experts, architectes et urbanistes, qui a un rôle de conseil pour les collectivités. C'est un partenaire essentiel car, via les chartes, il va nous aider à traduire notre vision de l'urbanisme en termes techniques afin de cadrer l'activité des constructeurs. Nous devons parler le même langage qu'eux. Et ce, afin que nous soyons plus exigeants

sur les qualités esthétiques et écologiques des constructions. C'est un outil qui a déjà fait ses preuves avec d'autres communes. Enfin, le CAUE nous aidera dans le dialogue avec les différents partenaires, il pourra aussi intervenir pour apporter son savoir-faire lors des permanences en mairie avec les propriétaires.

VàB : Comment concilier la densification imposée et la végétalisation que vous souhaitez ?

R.C. : Avec la crise sanitaire, nous avons la confirmation que les Français ont soif d'un retour à la nature. La végétalisation est un impératif. Or, la tendance est à la densification de la région parisienne imposée par toutes les structures supra-municipales avec notamment le Schéma de cohérence territoriale (Scot). De fait, les grands axes et les alentours des gares continueront à être densifiés sans pouvoir l'empêcher puisque le Plan local d'urbanisme va devenir intercommunal. Or, l'État va imposer à l'intercommunalité d'intégrer dans le PLU intercommunal (PLUI) les directives densificatrices du Scot concernant les grands axes et pôles gares. Pour compenser, nous souhaitons tout faire pour conserver un maximum le tissu pavillonnaire partout où cela sera possible. En parallèle, nous plaçons pour que la règle des 50% d'espaces verts dans chaque nouvelle construction perdure avec le PLUI. Au-delà, nous souhaitons que chaque arbre coupé soit replanté. Le combat se mène mètre carré par mètre carré puisque, par définition, toute partie de la ville végétalisée ne sera pas urbanisée. Enfin, nous avons des projets de végétalisation avec de nouveaux parcs ou encore les cours oasis. La tâche est de plus en plus complexe mais nous resterons mobilisés ! ■

PETITE ENFANCE

Formation des professionnels en temps de Covid-19

Avec la crise sanitaire liée à la Covid-19, le quotidien des professionnels de la Petite Enfance a été bouleversé, notamment par l'obligation de porter le masque. Investis et mobilisés depuis le début, ils ont pu prendre un peu de recul sur la situation le temps d'une table ronde.

Alors que la pandémie de Covid-19 ne semble pas s'essouffler, les professionnels de la Petite Enfance font partie des métiers essentiels qui ont permis, et permettent encore aujourd'hui, la poursuite des activités des parents tout au long de cette crise. Pour endiguer le virus, les protocoles ministériels ont défini un cadre strict pour continuer d'accueillir dans les Établissements d'accueil pour jeunes enfants (EAJE), avec notamment la mise en place de gestes barrières et l'obligation du port du masque. C'est, par conséquent, tout le travail quotidien des professionnels de la Petite Enfance qui en a été bouleversé.

S'adapter au contexte de crise

Pour continuer de travailler ensemble et pour le bien de l'enfant, dans ce contexte de crise, les équipes de la Petite Enfance ont dû être réactives et se réinventer, afin d'intégrer les gestes barrières dans leur quotidien. Cela a néanmoins posé de nombreux questionnements sur leurs pratiques : comment s'adapter à cette nouvelle distance physique tout en continuant à créer du lien ? Comment mettre en place des projets dans ce contexte ? Comment adapter l'accompagnement des enfants au quotidien avec les nouvelles normes ?...

Très rapidement, le port du masque et ses conséquences sur le développement des enfants a également suscité d'autres interrogations de la part de ces professionnels : est-ce que le masque perturbe l'acquisition des fondamentaux de la communication ? Comment être en relation sans un face-à-face à visage découvert ? Comment l'enfant



Présentation de l'histoire des métiers de la Petite Enfance par Madame RAPOPORT

peut-il décrypter les émotions ressenties derrière le masque ?...

Enfin, l'accueil et l'accompagnement des parents ont eux aussi dû être repensés : comment continuer d'accueillir les familles alors que les portes se ferment pour éviter les contaminations ? Comment soutenir les parents en difficulté alors que leur temps de présence dans les structures est limité ? Comment créer un lien de confiance essentiel à l'accompagnement de l'enfant ?... C'est dans ce contexte déstabilisant qu'il a été décidé par la Direction du service de la Petite Enfance de proposer aux professionnels un temps d'échange et de formation avec une experte, afin de les soutenir et de leur permettre de repenser leurs pratiques dans une vision plus globale.

Un temps d'échange sur le thème de la bien-traitance

Vendredi 5 février, Danielle RAPOPORT, qui fait figure de référence dans le domaine de la petite enfance est intervenue à Bry dans le cadre d'une table ronde destinée aux professionnels, sur le thème de la bien-traitance. Cette psychologue-clinicienne est cofondatrice de l'association *Bien-traitance, formation et recherches*, ancienne titulaire de l'Assistance publique/Hôpitaux de Paris, licenciée en psychologie, diplômée de psychopédagogie, auteur de plusieurs ouvrages

et décorée de l'Ordre National du Mérite ainsi que de la Légion d'honneur.

Lors de cette intervention, elle a dans un premier temps retracé l'histoire des métiers de la Petite Enfance en mettant en exergue l'importance de la relation entre professionnels et enfants. Selon elle, ce sont en effet les mots employés, l'affect transmis, et la bienveillance de ces derniers qui permettent aux enfants de se construire. Elle a par ailleurs rappelé l'importance des liens créés avec la famille de l'enfant, en devenant un allié tout en gardant une distance affective nécessaire. Madame RAPOPORT a terminé son exposé en évoquant la nécessité de respecter le rythme de chaque enfant en lui faisant confiance et en l'accompagnant dans ses explorations et découvertes.

Dans un second temps, elle a échangé directement avec les professionnels sur leurs ressentis et a tenté de les rassurer. Elle leur a en effet rappelé l'importance de leur expertise, sur laquelle ils peuvent compter pour prendre des décisions concernant le bien-être de l'enfant et son accompagnement.

Ce rappel historique aura finalement permis aux protagonistes de prendre du recul sur la situation actuelle, qui se doit d'être mise en perspective avec toutes les crises qu'ils pourront rencontrer au cours de leur carrière. ■

COMMERCE

Un magasin Action ouvre à Bry !

Bry va accueillir un nouveau commerce. L'enseigne néerlandaise Action, spécialisée dans la vente de produits en tout genre à petits prix débarque.

Nous vous avons annoncé en décembre dernier l'arrivée prochaine de ce nouveau magasin. Vous pourrez y déambuler et y dénicher des produits dès courant mars.

Un assortiment riche et diversifié

Sur une surface d'environ 1 000 m², votre magasin disposera d'un vaste choix d'articles dont certains sont labellisés. Vous y trouverez des produits d'intérieurs et de décorations, de fournitures de bureau, d'outils, d'accessoires, de produits de beauté et même de vêtements. Vous trouverez plus de 6 000 produits répartis dans 14 catégories !



Cette ouverture a nécessité un vrai travail d'équipe entre la recherche du local pour apporter un nouveau commerce de proximité, l'aménagement de celui-ci, la mise en place des produits et la préparation du personnel.

Un recrutement pas comme les autres

Pour vous accueillir, pas moins d'une vingtaine de personnes sera à votre disposition au sein du magasin. Pour les recruter, des sessions ont eu lieu les 7 janvier et 11 février. De nombreux Bryards s'y sont présentés. Suite à une réunion d'information, les candidats ont participé à un recrutement par simulation. Cette méthode atypique « zéro CV » permet de sélectionner des candidats en fonction de leur talent et non de leur cursus en les confrontant à diverses situations. L'ensemble des candidats admis ont été formés durant plusieurs semaines.

Il s'agira du neuvième établissement dans le Val-de-Marne. Il se situera au Centre commercial Les Armoiries Shopping auprès de 12 autres enseignes au 19 boulevard Jean Monnet, Bry-sur-Marne. Votre magasin sera ouvert du lundi au samedi de 8h30 à 17h45 sans interruption (19h30 hors période de couvre-feu). ■

CENTRE-VILLE

La boutique éphémère a du succès !

La boutique éphémère a ouvert ses portes en 2019 pour donner l'opportunité aux artisans, créateurs et commerçants de se faire connaître. Dernièrement, afin de mieux connaître ses visiteurs, la Ville a fait une étude de clientèle pour recueillir des avis.

Située au 22 grande rue Charles de Gaulle, la boutique éphémère est un lieu de convivialité qui permet de dynamiser le centre-ville et de découvrir toutes les deux semaines de nouveaux produits. Clients qui se renouvellent régulièrement ou fidèles acheteurs ? La Ville a tenté de sonder leurs avis en créant un questionnaire remis en main propre dans la boutique.

Cette étude, menée entre septembre et décembre 2020 sur 219 clients, a dévoilé que les trois quarts de ceux-ci sont des Bryards et qu'ils font régulièrement leurs courses à Bry. Les autres viennent des villes voisines comme le Perreux, Champigny, Neuilly-Plaisance, Neuilly-sur-Marne et Noisy-le-Grand. Ils ont majoritairement découvert la boutique en passant devant la vitrine et par le biais des supports numériques de la Ville, comme le site ou la page Facebook qui y présentent chaque nouvel exposant et leurs produits. Une grande satisfaction en est ressortie, ils sont presque tous prêts à y revenir ! Les exposants présentent une offre riche et diversifiée de produits



qui sont le plus souvent artisanaux, uniques et originaux. Les passants y entrent tout d'abord par curiosité mais en repartent souvent avec un coup de cœur en main. Ces nouveautés encouragent à découvrir les spécialités du moment. Presque toutes les personnes sondées, profitent de leur visite dans la boutique pour faire des achats chez d'autres commerçants.

Un bel endroit, une belle initiative pour faire vivre le centre-ville, qui donne envie de découvrir la rue commerçante. Si vous n'avez pas encore poussé la porte ou si vous souhaitez y retourner, la boutique est ouverte du mardi au samedi de 10h à 18h et le dimanche de 10h à 13h. ■

RETOUR EN IMAGES

La petite navette de Bry au centre de vaccination

Depuis fin janvier, la Ville accompagne les Bryards de plus de 75 ans dans leurs démarches pour se faire vacciner : prise de rendez-vous par le service Accueil de la mairie, et, dans le cas où ils auraient des difficultés à se déplacer, mise en place d'une navette gratuite pour se rendre au centre de vaccination de Nogent-sur-Marne. Ce sont les agents des services Transports et Social de la Ville, qui, chaque mardi et chaque jeudi après-midi, vont chercher ces personnes fragiles directement à leur domicile pour les emmener à la Maison des associations de Nogent, où elles sont prises en charge et vaccinées par les médecins du centre. Ces dernières sont par la suite ramenées chez elles par le personnel municipal qui s'assure que tout s'est passé au mieux. Retour en images. ■



La petite navette se déplace jusqu'au domicile des personnes fragiles



Première étape : remplir un questionnaire destiné au médecin



Deuxième étape : se faire vacciner



Le personnel médical du centre de vaccination de Nogent

La parole aux élus

La jeunesse et son avenir, une de nos priorités



Le bien-être des enfants et de la jeunesse, notamment dans ces temps difficiles, nous tient particulièrement à cœur.

Le groupe Vivonsbry, lors du conseil municipal et de la dernière commission Enfance et Jeunesse a porté les sujets suivants :

- Nous demandons qu'un élu municipal siège au CDEN (Conseil Département de l'Education Nationale – instance qui attribue l'ouverture et la fermeture des classes dans les écoles). Il faut que la municipalité anticipe et accompagne un enseignement de qualité, en s'attachant à l'équilibre du nombre d'élèves par niveau et par classe en toute transparence.

- Nous souhaitons que la facturation au réel des accueils périscolaires soit pérennisée. Cette initiative impulsée par les contraintes Covid fonctionne. Le portail digital Famille existe déjà, adaptons-le. C'est une réelle politique en faveur de toutes les familles.

- Nous proposons de rénover les cours de nos écoles en tenant compte des enjeux écologiques pour le confort de nos enfants. Inspirons-nous des cours « Oasis » de Paris, associons enfants, équipes enseignantes et le nouveau partenaire du CAUE (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement) pour définir ensemble notre projet. *Soyons Mout Ambitieux que Paris.*

- Nous ne nous satisfaisons pas de la décision de la majorité pour les séjours découvertes de fin d'année. Le principe d'égalité entre toutes les écoles est fondamental et a toujours été retenu. Aujourd'hui, seulement 2 écoles (5 classes) bénéficieraient de cette faveur. Les difficultés rencontrées par la crise sanitaire, ne peuvent justifier l'iniquité entre les différents quartiers de la ville.

- Nous appuyons de toutes nos forces un projet global qui permettrait aux acteurs associatifs et culturels, aux entreprises, aux pouvoirs publics d'apporter des solutions d'emploi, d'orientation, et d'épanouissement personnel pour notre jeunesse. L'occasion nous a été donnée, lors du dernier conseil municipal, de relayer ce besoin. Le manque de structure municipale se fait particulièrement sentir.

Quelques soient les circonstances, nous apportons toute notre aide, nos compétences et notre vigilance, pour les sujets fondamentaux de notre société et de notre avenir.

Robin ONGHENA
Conseiller municipal
Groupe d'opposition « Vivons Bry »
Vivonsbry.fr
r.onghena@bry94.fr

L'action sociale au cœur



À travers le Centre Communal d'Action sociale (CCAS), nous venons en aide aux plus précaires, particulièrement en cette période de crise.

Nous avons voté la somme de 602 220€ exclusivement dédiée à la politique sociale.

Cela nous permet de soutenir les Bryards avec de grandes difficultés financières, familiales ou de santé. Notre aide se traduit, notamment, par des bons alimentaires, le portage des repas, une participation au règlement de factures ou de dettes, la mise en relation avec des assistants sociaux, etc.

Par ailleurs, nous subventionnons de nombreuses associations à vocations sociales (croix rouge, France Alzheimer, les blouses roses, Bry service Famille etc.) ou encore des associations permettant d'entretenir le lien social comme la belle association du Rayon de Soleil Bryard. Cette année, nous avons alloué environ 329 000€ pour les différentes associations du secteur social.

Dans le cadre du gaspillage alimentaire, nous intensifions les mises en relation entre les commerces de bouches et supermarchés avec l'épicerie solidaire « Colibry ». Cela permettra aux bénévoles de l'épicerie de collecter plus de denrées alimentaires, de limiter le gaspillage et d'offrir à moindre coût plus de biens de premières nécessités aux familles précarisées.

En parallèle de l'action communale, Monsieur le Maire Charles Aslangul a été nommé Vice-président du Territoire « Paris-Est Marne & Bois » délégué à l'action sociale. Il a lancé une analyse des besoins sociaux (ABS) à l'échelle territoriale. Comme Adjointe déléguée au social, je participe à cette ABS, animé par un cabinet indépendant, qui permettra de connaître plus finement les réalités sociales dans les 13 villes du Territoire pour mutualiser l'effort social. C'est une bonne nouvelle pour Bry car l'action sociale s'intensifiera grâce à la mutualisation des moyens entre les villes.

Enfin, nous travaillons à l'élaboration d'une cellule d'accompagnement aux femmes violentées. Monsieur le Maire a demandé à notre collègue Rosa SAADI de coordonner la réflexion tout en l'élargissant aux droits des femmes et à l'égalité hommes/femmes.

Plus que jamais, nous restons mobilisés aux côtés de ceux qui en ont besoin.

Béatrice MAZZOCCHI
Adjointe au Maire déléguée
à la Vie sociale et à la Vie associative
Groupe de la majorité municipale
« Ensemble pour Bry avec Charles Aslangul »
b.mazzocchi@bry94.fr

⚠ Tous les événements annoncés dans l'agenda sont susceptibles d'être annulés, modifiés ou reportés, en fonction de l'évolution du protocole sanitaire et des directives gouvernementales liées à la Covid-19.

SAMEDI 6 MARS

Cinéma

CINÉZIK

Venez découvrir les nouveautés et coups de cœur musicaux, cinématographiques et jeux vidéo de la médiathèque.

Horaires : 15 h

Lieu : médiathèque

Entrée libre



MARDI 9 MARS

Visite guidée



NOTRE-DAME DU RAINCY

L'église Notre-Dame de la Consolation au Raincy, surnommée « la Sainte-Chapelle du béton armé » est une œuvre des frères Auguste et Gustave PERRET, emblématique de l'architecture moderne et classée monument historique en 1966.

Départ en car : 13 h 30

Lieu : Le Raincy (93)

Tarif : 25 €

Réservation : 01 48 82 30 30

+ d'infos : officetourisme-bry94.fr



DU 18 MARS AU 18 AVRIL

Conférence en ligne



« MARIE-ANTOINETTE ET LES ARTS »

Présentée par Hélène NORLÖFF

Dernier reine de l'ancien régime, Marie-Antoinette fut une souveraine moderne. Elle a imprimé son goût raffiné à l'ameublement de ses résidences favorites et avait une passion pour l'opéra, le théâtre et la danse.

Tarif : 10 €

Sur réservation avant le 2 mars au
01 48 82 30 30

Possibilité de consulter la conférence dans les locaux de l'Office de Tourisme

+ d'infos : officetourisme-bry94.fr

VENDREDI 26 MARS

Littérature jeunesse

CLUB DES SUPER LECTEURS

Moment d'échange pour les 8/12 ans autour des dernières lectures : romans, bandes dessinées, documentaires.

Horaires : 19 h 30

Lieu : médiathèque

Entrée libre



SAMEDI 27 MARS

Musique

INTERVALLE MUSICAL

Venez découvrir en famille les nouveautés CD et DVD du secteur discothèque !

Horaires : 15 h

Lieu : médiathèque

Entrée libre

TOUTE L'INFO



FACEBOOK



INSTAGRAM



LINKEDIN

RESTEZ CONNECTÉS !

De vous à nous

Vous êtes nombreux à poser des questions sur votre ville par courrier, téléphone, courriel ou lors de rencontres. On vous répond.

“ J’ai entendu dire qu’une association d’escalade allait se monter à Bry. Pouvez-vous m’en dire plus ? ”

✉ Karine O.

Notre réponse :

Le gymnase Marie-Amélie LE FUR, dont l’inauguration est prévue cette année, est doté d’une structure artificielle d’escalade dédiée à la pratique de loisirs.

À ce titre, la Ville de Bry-sur-Marne est à la recherche de personnes souhaitant s’investir dans la création d’une association dédiée à l’enseignement et à l’encadrement de l’escalade.

Si vous êtes intéressés par cette annonce, vous pouvez contacter le service Jeunesse et Sport au 01 45 16 68 00 ou envoyez un courriel à mairie@bry94.fr. ■



“ Pourquoi est-il déconseillé de nourrir les cygnes avec du pain ? ”

f Yann C.

Notre réponse :

Le pain et ses dérivés sont peu recommandés pour les cygnes, et, globalement, pour l’ensemble des oiseaux. En effet, ces aliments peuvent leur provoquer de nombreux troubles. À titre d’exemple, le sel contenu dans le pain blanc peut altérer les fonctions physiologiques et cérébrales des oiseaux, y compris en faible quantité. Ingré en proportions importantes, cette substance peut altérer irrémédiablement les fonctions rénales et cardiaques des oiseaux. Les levures, quant à elles, génèrent des gonflements, source de sensation de satiété et de carences dues à une alimentation déséquilibrée.

D’autre part, les résidus de pain déversés au sol peuvent également engendrer des problèmes sanitaires en attirant les nuisibles comme les rats par exemple. De plus, leur décomposition en milieu aquatique peut, selon les conditions, induire la prolifération de bactéries à l’origine de maladies comme le botulisme ou la salmonellose. Ces risques d’épidémie s’accroissent avec les fortes chaleurs et la promiscuité des animaux.

Aussi, si vous souhaitez nourrir des oiseaux, préférez au pain des graines variées, de la salade, du maïs et des épluchures de légumes et ce, en quantités raisonnables en vue de préserver l’instinct des animaux. Assurément, l’apport artificiel de nourriture développe une dépendance nuisant à leur autonomie. En ce sens, le pain non consommé peut-être employé dans le cadre de recettes culinaires telles que le pudding ou le pain perdu. ■

“ J’ai du mal à me déplacer, la mairie a-t-elle mis en place un système pour se rendre au centre de vaccination de Nogent-sur-Marne ? ”

☎ Jean-Philippe S.

Notre réponse :



Depuis le mois de février, la Ville de Bry-sur-Marne met à la disposition des personnes de plus de 75 ans ayant des difficultés à se déplacer une navette gratuite pour les aider à se rendre au centre de vaccination situé à Nogent-sur-Marne. Si vous êtes Bryard et que vous pensez en avoir besoin, vous pouvez contacter l’accueil de la mairie au 01 45 16 68 00. Les agents municipaux vous aideront éga-

lement à prendre rendez-vous sur des créneaux réservés les mardis et jeudis après-midis. Le jour J, vous devrez alors vous finir de votre carte d’identité, de votre carte vitale ainsi que de vos ordonnances de traitements réguliers si vous en avez. Si vous êtes amené à vous déplacer lors des horaires de couvre-feu, la confirmation de votre rendez-vous vaudra attestation. ■

PHARMACIE DE GARDE*

Dimanche 7 mars
Pharmacie Louis Joseph
44 rue des Héros Nogentais
Nogent-sur-Marne

Dimanche 14 mars
Pharmacie Nogentais Selarl
13 boulevard de Strasbourg
Nogent-sur-Marne

Dimanche 21 mars
Pharmacie Nop
9 avenue Georges Clemenceau
Nogent-sur-Marne

Dimanche 28 mars
Pharmacie du marché
140 Grande rue Charles de Gaulle
Nogent-sur-Marne

**Sous réserve de modification de dernière minute.
Retrouvez toutes les gardes en temps réel sur monpharmacien-idf.fr*

Pour les gardes de nuit (après 20 h) : se renseigner au commissariat de Nogent. Tél : 01 45 14 82 00.

ÉTAT-CIVIL

Naissances
Bienvenue à Rose FERRANDIS, Olivier N'GUESSAN, Ines SAHARI, Jaden TONIN, Leandro GASPAS, Mila VALÉRI

Mariages
Félicitations à Jean-Emmanuel HAYRAUD et Maryuri DUQUEVASQUEZ

Pacte civil de solidarité (PACS)
Félicitations à Manon FOUQUET et Lionel GENTRIC, Julie DODANE et Nicolas MAUNIER

inscription alerte SMS

Complétez le formulaire sur bry94.fr et faites-le parvenir à la Police municipale (sur place ou par voie postale).

Vous ne recevez pas la Vie à Bry ?
01 45 16 68 00

NUMÉROS UTILES

Urgences
112
(numéro européen)

Urgences médicales
Samu - Sami
15

Police municipale
01 45 16 68 22

Police
17

Sapeurs-pompiers
18

N° Violences femmes info
3919

N° Enfance en danger
119

N° national canicule
0 800 06 66 66

Grand froid
01 45 16 68 22

Besoin d'un conseil
conjugal, d'urbanisme etc.
Retrouvez l'ensemble des permanences en mairie sur
brysurmarne.fr



Une petite annonce à faire passer pour de l'aide à la personne ?

Désormais, adressez-vous auprès de l'Espace emploi.

Horaires :
du lundi au jeudi de 9 h à 12 h
et de 14 h à 17 h 30
Le vendredi de 9 h à 12 h

Espace emploi
Rez-de-chaussée du bâtiment administratif
Rue Félix Faure
Tél. : 01 45 16 68 40
Courriel : mairie@bry94.fr

Emballages & papiers
Tous les jeudis matin

Déchets verts
Tous les mercredis après-midi

Déchets ménagers
2, 3 ou 4 fois selon les secteurs*

Encombrants Collectifs
1 vendredi /2 selon secteurs
Individuels
sur rendez-vous au 0 800 611 544 (n° vert)

Déchèterie
Transférée à Noisy
9 rue de la Plaine
Tous les jours sauf jeudi**

* Retrouvez les secteurs sur parisestmarnebois.fr

** Retrouvez les horaires sur noisylegrand.fr

LE COIN DES RESTAURATEURS

Les mercredis et
dimanches matin
sur le marché de Bry

 *J'aime ma ville*
j'achète à Bry



VILLE DE BRY-SUR-MARNE
Moult viel que Paris

+ d'infos : brysurmarne.fr /   